



Le chargé de mission

Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

4 rue du Falconé, 66170 MILLAS
Tél. +336 07 66 71 57

459 rue St Pierre BP 22 13351 MARSEILLE
Tél. 04 91 42 10 25 (bureau).
Fax 04 91 18 94 71



ACCES DOSSIER INDIVIDUEL



Plusieurs agents rencontrent des difficultés à faire valoir leur droit en matière de consultation de leur Dossier Individuel.

L'occasion de rappeler que la loi assure l'accès des demandeurs aux documents administratifs nominatifs les concernant ou qui leur sont opposés.

L'agent intéressé n'a pas à justifier des motifs de sa demande.

Il doit adresser celle-ci par écrit à son directeur qui en assure la transmission au service gestionnaire compétent.

**En cas de refus ou d'obstacle à votre demande,
demandez immédiatement conseil
à votre délégué FPIP.**

Dossier complet sur notre forum : <http://fpip.forumactif.com/index.htm>

Sujet : <http://fpip.forumactif.com/action-syndicale-social-f3/le-harcelement-moral-dans-notre-administration-t122-15.htm>